

ai demandé, vu qu'il était à l'époque premier ministre du Canada, s'il avait quelque chose à ajouter aux renseignements que m'avait fournis la GRC. J'ai pensé, monsieur l'Orateur, que dans ces circonstances, c'était le meilleur parti à prendre.

• (4.00 p.m.)

La question suivante a trait aux accusations portées contre moi, ou si vous voulez, contre le premier ministre, pour avoir gardé en ma possession le dossier Munsinger de la GRC, de décembre 1964 jusqu'au début d'avril 1966. J'ai déjà signalé, monsieur l'Orateur, que je n'ai jamais eu en ma possession ce dossier de la GRC. Je n'ai eu qu'un sommaire, un précis du dossier. Je ne l'ai pas gardé dans mon bureau, comme on l'a prétendu, ni dans mes dossiers comme on l'a laissé entendre ici et dans la presse. Je l'ai confié, aussitôt lu, à la garde du président du groupe chargé de la sécurité du gouvernement, croyant qu'il le remettrait à la Gendarmerie royale ou qu'il l'enfermerait dans un coffre-fort au bureau du Conseil privé. Et c'est là qu'il était. Le greffier du conseil privé qui est, comme je l'ai dit, président du comité de la sécurité, l'a en effet placé dans un coffre-fort où il est resté jusqu'à ce que la Gendarmerie royale le demande par un message expédié au début d'avril, non pas à mon bureau, car la Gendarmerie savait où le trouver, mais au bureau du Conseil privé. Cela devrait régler ce point particulier, monsieur l'Orateur. (Applaudissements)

**L'hon. M. Starr:** Du moins vous l'espérez.

**Le très hon. M. Pearson:** J'espère que personne n'accusera le secrétaire du cabinet, le greffier du Conseil privé et président du comité de sécurité de n'avoir pas agi comme il se devait en conservant la garde d'un précis sur un dossier de sécurité de la Gendarmerie royale dont l'original se trouvait aux mains de cette même Gendarmerie.

Je n'ai jamais employé le précis. Je ne l'ai jamais fait circuler. Quant à moi, il ne traitait pas d'une affaire dans laquelle était mêlée l'activité personnelle et privée de qui que ce soit; il s'agissait, à mes yeux, d'une question de sécurité grave, et uniquement de cela.

**Une voix:** Pendant seize mois.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, le précis est resté là pendant quinze mois, et si le député veut bien suivre certains témoignages qui se donnent en ce moment, il constatera qu'il est resté antérieurement

plus longtemps que cela dans d'autres endroits (*Applaudissements*)... et dans des circonstances bien différentes de celles qui existaient lorsque le gouvernement a changé de mains et le cabinet a été remplacé. Très différentes, en vérité.

Puis, on a prétendu que je savais d'avance que la question allait être lancée dans le débat—que le nom de Monsignor ou de Munsinger serait mentionné à la Chambre; qu'il s'agissait là d'un complot soigneusement ourdi et que j'avais gardé le document sur mon bureau en attendant l'occasion prévue de le produire. Au mois de mars, le ministre de la Justice (M. Cardin), après avoir subi de vigoureuses attaques, même personnelles, auxquelles il ripostait énergiquement après avoir été comparé, entre autres choses, à un nain dans des habits de géant et été poussé à bout, a, je l'admets, lâché ce nom. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Churchill:** Vous voudriez nous faire croire une chose pareille?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne demande pas à l'honorable représentant de croire quoi que ce soit, car il lui serait tout à fait impossible de rien croire venant de ce côté-ci. Il est depuis trop longtemps conditionné à l'incrédulité.

On a dit ici, comme dans certains commentaires de journaux et autres—et je tiens à le répéter—que j'étais au courant de ce qui se produirait. Monsieur l'Orateur, j'ignorais absolument tout concernant la mention de ce nom-là dans quelque débat que ce soit. Voilà ce que j'ai à déclarer, et je le maintiens et il y va de ma réputation. (*Applaudissements*)

Le très honorable député en train de griffonner des notes a sans doute écrit: «Ma foi, il a applaudi; il a applaudi au moment où le ministre de la Justice parlait».

J'ai effectivement applaudi pendant le discours du ministre de la Justice. Je l'ai applaudi alors qu'il se défendait si énergiquement contre les attaques lancées contre lui. Je l'ai applaudi au moment où il disait que le très honorable vis-à-vis aurait dû être le dernier à critiquer la façon dont le gouvernement réglait les cas de sécurité. Les députés d'en face n'ont qu'à lire le hansard—they l'ont peut-être déjà fait—pour se rendre compte que les marques d'approbation, comme on les a appelées, précédaient toutes la mention du mot «Munsinger», qu'elles ne la suivaient pas, et le hansard du 4 mars 1966 en fait foi à la page 2211.